

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 octobre 2024 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 novembre 2024.

Séance extraordinaire  
10 octobre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le 10 octobre 2024 à 15 h 00.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Richer  
District numéro 2 : Karine Séguin  
District numéro 4 : Marie-France Bouchard  
District numéro 5 : Michel Bernier  
District numéro 6 : Jeanne Gauthier

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la Loi.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION – RÉFECTION DU RANG DU PIED-DE-LA-MONTAGNE ENTRE LA ROUTE DE SAINTE-BÉATRIX ET LA RUE DES CHÊNES
- 03- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 04- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-287

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2024-10-288

02- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION – RÉFECTION DU RANG DU PIED-DE-LA-MONTAGNE ENTRE LA ROUTE DE SAINTE-BÉATRIX ET LA RUE DES CHÊNES

**ATTENDU** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU** que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Mélanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 octobre 2024 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 novembre 2024.

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU** que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

**ATTENDU** que la chargée de projet de la Municipalité, madame Isabelle Mireault de Les Services Exp Inc., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Daniel Richer  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

**DE MANDATER** Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente et signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

### **03- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 15 h 04.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et il répond aux questions posées.

*Le conseiller Evens Landreville-Nadeau rentre à la séance.*

La période de questions est close à 15 h 20.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 octobre 2024 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 novembre 2024.

2024-10-289

04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** la séance soit levée à 15 h 20. Adoptée

---

**Louis Freyd**  
**Maire**

---

**Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.**  
**Directeur général et greffier-trésorier**